

COMPTE RENDU DU COMITE TECHNIQUE LOCAL **DU 04 AVRIL 2013.**

Ordre du jour :

- Approbation du PV du CTL du 29 janvier 2013
- Conséquences pour l'ESI de Limoges de la mise en place de la concentration des exploitations REC/MEN et RAR
- Transferts d'emplois entre ESI
- Présentation du Tableau de Bord de Veille Sociale (TBVS)
- Questions diverses

Cette instance a été présidée par M.CHAPON. Les responsables des ESI de Nevers, Limoges et Clermont-Guichard étaient présents.

Les élus CGT ont lu la déclaration liminaire ci-dessous :

Monsieur le Président,

En France, en Europe et dans le monde, la crise et ses conséquences sont d'une violence insupportable. Les politiques d'austérité mises en œuvre par les gouvernements nourrissent la crise et plongent les peuples dans la misère, réduisent les droits sociaux, s'attaquent aux libertés fondamentales, et généralisent l'insécurité sociale.

Les travailleurs et les peuples sont mis en concurrence. Ces politiques alimentent le cercle vicieux de cette crise et renforcent le désespoir. La désignation de boucs-émissaires alimente les peurs et les replis identitaires. La CGT poursuivra résolument son combat contre le racisme et la xénophobie.

Ce marasme économique et sociétal n'est pas vrai pour tous : eux, les actionnaires, continuent à engranger le profit et l'argent facile.

La crise, celle du capitalisme, est d'abord le fruit d'une dévalorisation du travail.

L'issue progressiste à cette situation exige une autre répartition des richesses, la reconnaissance et la revalorisation du travail.

En France, chaque jour confirme encore davantage, s'il en était besoin, que le Président de la République, le Premier ministre et son gouvernement mettent en œuvre une politique d'austérité qui va au devant des désirs du MEDEF.

Avec l'Accord National Interprofessionnel du 11 janvier, le gouvernement veut franchir un nouveau cap lourd de conséquences sur la situation des salariés en offrant plus de flexibilité aux employeurs.

De plus les dernières annonces au sujet d'une nouvelle réforme des retraites laissent aussi à supposer que le changement, ce n'est pas vraiment pour maintenant !!!

Dans la Fonction publique, confrontés aux coupes sombres et massives dans les dépenses publiques socialement utiles, les agents, et donc ceux de la DGFIP sont malheureusement aux premières loges de ces multiples régressions, avec, notamment, un pouvoir d'achat en berne et des amputations continues dans l'emploi public.

Au plan de notre Direction, les élus CGT à ce Comité Technique Local font le constat que les prérogatives données sur le papier aux CT en remplacement des CTPS, ne sont elles aussi que de belles promesses.

C'est ainsi que sur des dossiers tels que la concentration des exploitations REC/MEN et RAR le calendrier de mise en place se situe en mars 2013, donc avant la tenue de ce Comité Technique. Cette déclinaison étant directement issue d'un Plan Stratégique Informatique qui n'a jamais été acté par les organisations syndicales nationales et qui ne devrait donc pas s'appliquer !

Cela vaut aussi pour les ajustements d'emplois entre 3 ESI qui ont déjà été présentés aux chefs de services avant toute présentation aux élus des personnels en CT.

Que penser également des engagements pris au niveau national sur l'informatique ? Priorité aux postes d'assistance contre vents et marées, conservation de l'intégralité des 50 établissements.

Alors même que dans 2 DISI (Nord et Rhône-Alpes), sur une même résidence l'Administration veut « fusionner » les 2 établissements !

A la CGT, nous ne sommes pas dupes, fusionner, rationaliser, est synonyme dans la majorité des cas de suppressions d'emplois !

La CGT est, dans ce contexte, très inquiète sur le devenir de nos missions et nos emplois à la DISI Pays du Centre.

Sur tous les sujets le ressenti est le même, la CGT attend de votre part, Monsieur le Président, de faire de ce Comité technique local un véritable espace de démocratie et de négociation.

Le procès verbal du CTL du 29 janvier n'a pas été approuvé car transmis trop tardivement aux Organisations Syndicales. Approbation repoussée à un prochain CT.

Le Président du CT n'a, comme d'habitude, pas souhaité réagir aux propos liminaires que nous avons tenus hormis sur les seuls aspects DGFIP et DISI Pays du Centre. Il se refuse à parler des politiques d'austérité qui sont actuellement mises en œuvre.

Il considère que le CT rempli pleinement ses prérogatives dès lors que les sujets à débattre sont inscrits à l'ordre du jour.

Le Président du CT nous répond ainsi qu'aux autres organisations syndicales que sur:

- Ce que la CGT appelle fusion, le terme à retenir est « déménagement » ;
- l'action sociale, il n'y a aucun problème puisque les crédits alloués aux délégations départementales ne sont pas en baisse et, sur la suppression du poste de l'adjoint du délégué de l'action sociale de la Nièvre, aucun commentaire à faire.
- les réintégrations horaires en cas de déplacement professionnels, un état des lieux a été fait sur les 4 ESI et que fin du second trimestre une communication sera faite aux élus en CT sur ce que devraient être les règles en vigueur pour les 4 ESI ;
- les transferts et ajustements d'emplois au sein de la DISI, il est normal que les chefs de service soient mis au courant avant les élus ;
- il n'y a aucun souci à se faire, les missions de la DISI sont assurées.
- le nombre des rencontres dans les différentes instances entre la direction et les organisations syndicales suffit à lui seul à réfuter la notion de dégradation du dialogue social.

La CGT a rappelé les annonces de l'Administration faites sur les prérogatives des « nouveaux » CTL, entre autre : des espaces de négociations avec possibilités d'accords.

Donc la CGT attend du Président de notre CTL pas uniquement des communications mais des propositions à débattre notamment sur les déplacements professionnels.

AJUSTEMENT DES EMPLOIS

Le but affiché serait d'adapter au mieux nos emplois à nos missions.

- Redéploiements entre ESI portant sur des emplois actuellement vacants :

Grade	Cat.	Filière	Origine	Destination	Motivation
C	ADM	FF	Clermont Guichard	Limoges	Implantation d'une RH de proximité à l'ESI de Limoges
C	PAU	FF	Clermont Guichard	Clermont Parlette	Transfert de la charge d'assistance de proximité de l'ESI Guichard à la CID 63 de l'ESI Parlette
IDIV CN	CE	FGP	Clermont Parlette	Clermont Guichard	Renforcement de l'encadrement supérieur de l'ESI GUICHARD
A	FF	FF	Clermont Parlette	Clermont Parlette	Renforcement de la cellule INTEX à l'ESI Parlette

- Redéploiement interne à l'ESI Limoges :

Transfert d'un B PAU SIL Limoges vers un B PAU implanté à l'AT ordonnateurs ;

- Transformation d'emploi à l'ESI de Clermont-Parlette

Emploi de B PSE-CRA transformé en B Programmeur pour l'INTEX

La CGT a demandé le pourquoi du renforcement de l'encadrement supérieur à Guichard :

- Pour rectifier une disproportion du nombre d'encadrement supérieur par rapport aux effectifs d'agents entre les 2 ESI Clermontois, ce qui porterait à 3 les postes d'IDIV à Guichard. Ainsi l'IP technique aurait plus de temps pour seconder la direction de l'établissement.

La CGT considère que les redéploiements d'emplois de toutes catégories ne sont pas la solution. Il faut gagner des créations d'emplois ! ! ! !

La CGT ne peut pas non plus se satisfaire d'une situation qui ressemble de plus en plus à « l'armée mexicaine ».

Il faut des emplois de catégorie C dans les services.

Un vote unanime des élus du personnel contre ces ajustements a été recensé.

En conséquence, un nouveau CT sera convoqué sur ce sujet le 18 avril.

CONSÉQUENCES POUR L'ESI DE LIMOGES DE LA MISE EN PLACE DE LA CONCENTRATION DES EXPLOITATIONS REC/MEN ET RAR

Sur le dossier REC/MEN RAR de Limoges le Président du CT annonce une montée en charge importante. L'équipe sera donc renforcée et constituée de 5 agents : 4 B programmeurs et 1A PSE. Le mouvement de septembre 2013 devrait permettre de pourvoir ces emplois qui sont aussi issus de redéploiements mais au niveau national. Ils sont fléchés gestion publique.

La CGT intervient pour dire son inquiétude de voir cette nouvelle mission mise en place dès maintenant sans créations de postes. Les agents doivent donc assurer ces nouvelles tâches à effectifs constants jusqu'en septembre prochain. L'arrivée de programmeurs par mutation et y compris des sorties d'école ne réglera pas les choses d'un claquement de doigts.

Il faudra toute une phase de formation avant que ces agents ne soient opérationnels.

L'anticipation des besoins en moyens humains et en formation semble une fois de plus avoir été oubliée.

La CGT profite du dossier de Limoges pour demander quand les agents de la CID 87 rejoindront physiquement l'ESI. Les travaux immobiliers pour REC/MEN RAR ne compromettent ils pas l'arrivée des collègues de la CID ?

Le Président du CT indique que le sujet est en cours d'examen entre la DRFIP et l'ESI. Malgré l'absence de calendrier précis, cette question devrait être réglée pour la fin du 2^{ème} trimestre. Les travaux en cours ne remettent pas en cause l'intégration de l'ESI par les agents de la CID.

PRÉSENTATION DU TABLEAU DE BORD DE VEILLE SOCIALE (TBVS)

Lors d'un précédent CT, la CGT avait fait part d'un éventuel manque de lisibilité et d'interprétation de ce nouvel outil.

La présentation du TBVS n'a fait que confirmer cette analyse : plusieurs indicateurs ne servent à rien s'ils ne sont pas complétés.

Pour la CGT, rien ne remplacera le lien direct et les échanges avec les agents pour lui permettre d'être alertée et d'intervenir sans tarder auprès de la hiérarchie.

QUESTIONS DIVERSES

Concernant la création du PUV ordonnateur à l'ESI Parlette, la Direction a confirmé un besoin de 10 à 12 ETP (emploi temps plein) nécessaire pour compléter l'effectif national affecté à ce PUV. Donc selon la taille des SAU cela comprendrait encore 2 à 3 SAU. La taille critique de 4 agents par SAU pour permettre ou pas de basculer en PUV n'est pas officielle.

La CGT a rappelé que le SAU de Clermont s'était positionné depuis longtemps en faveur de la bascule pour le PUV ordonnateur

La CGT s'est inquiétée du devenir des non lauréats à l'examen de PAU

La direction a confirmé que les collègues concernés ne seront pas tenus de changer de service et/ou d'affectation.

Vos élus CGT présents à cette réunion:

Pascale Baldo et Luc Barré en qualité de titulaires

Laurent Vermande et Alain Jolliet en qualité de suppléants.

Compte-rendu du CTL du 18 avril 2013.

Cette réunion faisait suite au vote unanime des élus des personnels contre les transferts d'emplois entre ESI.

M. Chapon a présidé cette instance. Les responsables des ESI étaient absents.

Comme les ajustements d'emplois ont été présentés à l'identique, c'est à dire avec aucune création d'emploi, les élus des personnels présents (CGT et FO) ont de nouveau voté contre.

Suite à des questions de la CGT concernant les mutations au 1er sept, la Direction a rapidement apporté quelques précisions sur certains postes :

- **Postes de cadres C à pourvoir : 1 sur Clermont-Parlette (service RH), 1 sur Limoges (service RH) et 1 à la DISI.**
A noter qu'un poste sera à pourvoir en janvier 2014 également à la DISI.
- **Postes de cadres B à pourvoir : 1 adm à la DISI, 1 prog (exploit GCOS) et 1 prog ou PAU (SIL) sur Guichard.**

En questions diverses :

La CGT a interpellé la Direction sur les remboursements des frais de déplacements des élus en CTL et CAPL et des représentants des personnels en CHS-CT :

Il n'est pas normal qu'un représentant soit pénalisé sous prétexte qu'il se déplace seul sur Clermont. En effet, le remboursement sur le tarif SNCF et non au forfait kilométrique s'applique si la personne est seule dans son véhicule !!!

Ne sachant pas quand se terminera la réunion institutionnelle, il lui est difficile de prévoir son retour par le train et encore moins quand il s'agit d'un déplacement comme Clermont-Limoges.

Si la Direction ne prend pas en compte les contraintes liées à l'exercice d'un représentant du personnel, la CGT n'aura comme d'autre alternative que de ne plus siéger ou bien de convoquer systématiquement un expert, transporté en co-voiturage afin que le remboursement du déplacement soit effectué sur la base des indemnités kilométriques.

Concernant les représentants venant de Limoges, la Direction s'engage pour que les remboursements suivent le forfait kilométrique. Pour Nevers, elle réserve sa réponse.

La CGT demande pourquoi le forfait de la centrale téléphonique Opéra de Clermont-Guichard est toujours payé alors que tout a été débranché ? Y a t-il une nouvelle mission qui sera confiée à l'ESI ?

Concernant une nouvelle mission, la Direction nous affirme qu'aucune n'est prévue, et pour le paiement du forfait, elle nous tiendra informer.

Vos élus CGT présents à cette réunion:

Pascale Baldo et Luc Barré en qualité de titulaires

Laurent Vermande en qualité de suppléant.

Nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Tracts et compte-rendu sont en ligne sur : <http://www.financespubliques.cgt.fr/631/>